

RECETTES

Un moyen pour éviter le blanc sur les rosiers.

Une expérience due au hasard et qu'il sera facile de renouveler volontairement. M. le comte de Gomer, vice-président de la société d'agriculture de Picardie, avait une fosse pleine de cendres de charbon de terre : il les fit étendre, en couches de 8 lignes à un ponce, sur trois massifs de rosiers. Les trois corbeilles furent préservées du blanc, et une quatrième, pour laquelle il n'était pas resté de cendres, en fut infectée. Un de ses voisins garnit également de cendres tous ses pieds de vignes, qui ne souffrirent en aucune façon de l'oïdium, tandis que celles de tous les jardins voisins en étaient couvertes. Cette recette mérite un essai.

Moyen de conserver le lait.

On met le lait dans une bouteille bien bouchée, que l'on place, pendant un quart d'heure dans l'eau bouillante. Ainsi préparé, quand on débouche la bouteille, le lait se trouve semblable à ce qu'il était au sortir du pis de la vache. Ce procédé fort simple peut être appliqué avec la plus grande facilité.

Apprentis demandés.

DEUX jeunes gens actifs et désireux d'apprendre la typographie, trouveront de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions s'adresser à

FIRMIN H. PROULX,
Ste. Anne de la Pocatière.



AVIS

Le neuf octobre prochain, sur le terrain de l'exhibition qui aura lieu à St. Denis, sera vendu au plus haut enchérisseur, le cheval "Young Messenger" appartenant à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska. Ce cheval est actuellement en la possession de M. Auguste Casgrain, de la Rivière-Ouelle.

Ste. Anne de la Pocatière, 18 septembre 1879.

COCHON WHITE CHESTER A VENDRE.

A VENDRE : un magnifique verrat de race pure White Chester, âgé de quatorze mois. Ce cochon a été acheté l'an dernier de Salem, Etat de l'Ohio, uniquement pour la reproduction. Cette race opère un croisement avantageux avec les cochons de race canadienne. Le prix est de \$20, livrable à la Station de St. Roch des Aulnaies. S'adresser à

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies.



STE. ANNE, RIVIERE OTTAWA.

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Canal et l'Écluse à Ste. Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest VENDREDI, le 10me jour

d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches d'icelle sur le côté de la terre de la présente écluse à Ste. Anne.

Une carte de la localité, avec les devis et spécifications des ouvrages à être faits, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, résidant à Ste. Anne, le et après SAMEDI, le 27me jour de SEPTEMBRE prochain, et des formules imprimées de soumission peuvent être obtenues à chacune de ces places.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération, à moins d'être faites strictement conformes aux formules imprimées et, dans le cas de sociétés, à moins qu'elles ne contiennent les signatures, actuelles, la nature de l'occupation et la résidence de chacun de ses membres ; et de plus, un mandat de banque accepté pour la somme de \$2,000. devra accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la partie soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux, aux prix et aux conditions spécifiées dans l'offre soumise.

Le mandat ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour le dit accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée par le dépôt d'argent au montant de cinq par cent, sur la somme totale du contrat, dont le montant envoyé avec la soumission formera partie.

Quatre-vingt-dix par cent seulement des estimés de l'ouvrage seront payés jusqu'au parachèvement des travaux.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, promettant de se porter cautions de l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de la due exécution des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune autre soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer
et Canaux.
Ottawa, 29 août 1879.

Terres à vendre à St. Pacôme.

Le soussigné offre en vente une terre de 5 arpents et trois perches de front sur 20 arpents de profondeur, située à un mille de l'Eglise de St. Pacôme, comté de Kamouraska, à 6 arpents des moulins à scie des MM. King, et à 8 arpents du moulin à farine ; la proximité de la rivière permet de sauver pendant l'été tout le bois nécessaire pour le chauffage en hiver. Cette terre est en parfait état de culture, avec maison neuve et autres bâtisses en bon ordre. Aussi à vendre trois autres circuits situés à la Rivière-Ouelle, et une terre en bois debout ayant 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur, avec érablière, située à St. Pacôme. Le voisinage des chantiers des MM. King offre un débouché facile à la vente des produits de la terre. Conditions de vente faciles. S'adresser, sur les lieux, à

JEAN-BAPTISTE HUDON, cultivateur.

A VENDRE

Blé d'automne de Québec, rendant vingt pour un

Prix : \$1 le pot ; 50 centins la pinte.
Expédié franco par la malle. Adressez :

L'ABBE PROVANCHER,
CAP-ROUGE, P. Q.

11 Septembre 1879.

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER
retardataires
AU PLUS TOT.